

LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES CANADIENS—RECOURS  
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, moi aussi j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion qui ralliera sûrement l'appui de mes amis conservateurs. L'ambassadeur du Canada aux États-Unis ayant déclaré la semaine dernière que le Canada offrait encore aux entreprises énergétiques étrangères un accueil plus chaleureux que presque n'importe quel autre pays au monde, et le département d'État des États-Unis ayant fait parvenir vendredi au ministère des Affaires extérieures un communiqué protestant fermement contre la politique énergétique nationale pourtant très pondérée du Canada, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre charge le premier ministre d'informer le président des États-Unis que son pays devrait reconnaître le droit du Canada de posséder et contrôler ses propres ressources, surtout pétrolières et gazières, ressources qui appartiennent à 84 p. 100 à des étrangers, et le fait qu'il n'est pas dans le meilleur intérêt du Canada de participer à une politique énergétique continentale.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1415)

LES MONOPOLES

LA CAMPAGNE MENÉE PAR LES JOURNAUX DE L'ALBERTA—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Schroder (Guelph):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente, et je propose, avec l'appui du député de Sudbury (M. Frith):

Que la Chambre condamne les trois quotidiens de l'Alberta qui suscitent des dissensions entre les régions en vue d'accroître la vente de leurs journaux, dont les bénéfices vont aux grandes chaînes monolithiques qui existent actuellement au Canada.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—LA POSITION DU  
GOUVERNEMENT

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adressait au ministre des Finances, qui aurait dû être parmi nous, mais qui n'est sans doute pas parvenu à franchir le contrôle de sécurité. Je poserai donc ma question au premier ministre suppléant. Il y a un an aujourd'hui le gouvernement laissait flotter le taux de la Banque du Canada. Le ministre des Finances promettait alors que le gouvernement envisagerait des mesures d'aide particulière à l'intention des propriétaires de maison, si les taux d'intérêt devaient monter en flèche par suite des nouvelles mesures de flottement. Le taux de la Banque du Canada était alors de 14

p. 100 comparativement à 17.16 p. 100 à l'heure actuelle. Le taux bancaire préférentiel qui était de 15 p. 100 s'est accru de 3.25 p. 100 pour atteindre 18.25 p. 100. Il est clairement monté en flèche. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré qu'il était satisfait de la nouvelle façon d'aborder la politique des taux d'intérêt.

Ma question au premier ministre suppléant est la suivante: le gouvernement est-il toujours satisfait de la politique des taux d'intérêt flottants? Par ailleurs, étant donné le bond qu'ont effectué les taux, le gouvernement est-il maintenant prêt, comme le ministre des Finances l'avait promis l'an dernier au nom du gouvernement, à accorder une aide particulière aux propriétaires de maison pour leur permettre de faire face à cette hausse rapide des taux d'intérêt?

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, le député sait très bien, comme il était indiqué dans le budget du ministre des Finances, que ce dernier n'est pas du tout satisfait des taux d'intérêt que l'on connaît au Canada. Cependant, le député devrait également se rappeler que ces taux d'intérêt reflètent les pressions inflationnistes sur l'économie en général. Il sait très bien aussi que les taux d'intérêt sont également un élément résultant de la lutte à l'inflation, et que si tous les agents de l'économie se donnent la main pour combattre l'inflation et que si l'on réussit à rabaisser les pressions inflationnistes, on connaîtra également des taux d'intérêt plus bas, et tout le monde en sera plus satisfait.

[Traduction]

**M. Crosbie:** J'ai une question supplémentaire à l'intention du même premier ministre suppléant, madame le Président.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Il a donné une réponse qui a tout autant de bon sens que si le ministre des Finances avait répondu. Le ministre aurait-il l'obligeance de répondre à la question au sujet de l'aide aux propriétaires eu égard à la promesse qu'avait faite son ministre l'année dernière? Aurait-il également l'obligeance de répondre à la question suivante: Le taux d'escompte se chiffre encore à 21.5 au Canada alors qu'aux États-Unis ce taux est passé à 18.5 p. 100, de 21.5 p. 100 qu'il était en décembre, marquant ainsi une réduction de 3 p. 100 contrairement au taux d'escompte de la Banque du Canada et au taux d'intérêt privilégié des banques qui n'ont pas bougé. Dans ces conditions, le ministre enjoindra-t-il la Banque du Canada de réduire son taux d'escompte en conséquence, ou le gouvernement du Canada continuera-t-il de soutenir le taux d'escompte de la Banque du Canada et les taux d'intérêts des banques canadiennes? Nous répondra-t-il clairement à ce propos?

[Français]

**M. Bussières:** Madame le Président, pour ce qui touche le premier point, je dirai que je croyais que le député avait remarqué la relation qui existe entre la lutte à l'inflation et les taux d'intérêt de telle sorte que si massivement le gouvernement combat l'inflation d'une main, et que de l'autre main il donne des subventions pour aider non seulement les propriétaires de maison qui en ont besoin mais également la petite entreprise, les producteurs agricoles et tous les groupes dans la société qui souffrent de cette situation de haut taux d'intérêt, on détruirait par ce geste ce qu'on veut faire dans un premier temps.